

**Les experts dédiés ESS
en protection sociale
complémentaire**

Soutenir vos salariés avec la prévoyance collective

Pour faire face en cas de coups durs dans le cadre privé ou professionnel :

- Des garanties adaptées à chaque situation : **incapacité de travail, invalidité, décès** ;
- Une couverture prévoyance **conforme à vos obligations légales et conventionnelles**.



Les services *plus* intégrés à votre contrat



Un gain de temps au quotidien grâce à des espaces en ligne sécurisés

L'Espace Employeur Harmonie Mutuelle ESS pour gérer les informations et **démarches** liées à **votre contrat**.

L'Espace **bénéficiaire de rente** dédié aux **bénéficiaires de rente** d'invalidité, de conjoint et d'éducation.

Un **espace personnalisé** (employeur, tiers de confiance, salarié) avec **des contenus dédiés** en tant qu'adhérent.



Des outils pour vous accompagner dans vos actions en **SQVCT** dédiées aux métiers de l'ESS

Des **entretiens-conseils** pour faire le point, un accès permanent à nos cycles de **webinaires et replays**, notre **plateforme e-learning**, des **clubs prévention** territoriaux et un **centre de ressources** pédagogiques.



Un accompagnement dans les moments difficiles de la vie

Le **Fonds d'action sociale en inclusion** : **aides financières** (sous conditions d'éligibilité) pour vos salariés fragilisés.

ESS Facilit' et vous : **accompagnement gratuit individuel et confidentiel** dédié aux dirigeants et salariés de l'ESS et assuré par des professionnels de l'aide sociale.



Une newsletter pour rester informé

Votre Minute Pratique : newsletter mensuelle avec des **astuces pratiques**, les **actualités de nos services**, les événements et **nouveautés réglementaires** à ne pas manquer.



En savoir *plus*

Protéger vos salariés avec la complémentaire santé



Pour garantir une protection santé optimale :

- Des **remboursements performants** : hospitalisation, soins courants, pharmacie, optique, dentaire, médecines douces... ;
- Une complémentaire santé **conforme à vos obligations légales et conventionnelles**.



Les services *plus* intégrés à votre contrat



Un gain de temps au quotidien grâce à des espaces en ligne sécurisés

Mon entreprise & Harmonie pour **gérer** les informations et **démarches** liées à **votre contrat**.

Harmonie & Moi, espace **dédié à vos salariés** pour la gestion de leur contrat santé et **l'accès à leurs services** (téléconsultation, deuxième avis médical, coaching santé Vivoptim...).



Un accompagnement dans les moments difficiles de la vie

Action sociale Harmonie Mutuelle : une écoute attentive et la possibilité d'aides financières en cas de difficultés (sous conditions d'éligibilité).

Assistance Harmonie Santé Services : aide à domicile en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation et une assistance à l'international.



Kalixia

L'accès à notre réseau de partenaires santé Kalixia

Plus de **20 000 professionnels** de santé en France qui proposent des prestations de qualité à des tarifs préférentiels en optique, audio, ostéo et dentaire.

Une **réponse immédiate aux demandes de prise en charge. Pas d'avance de frais**, grâce au tiers payant systématique.

Des **réductions sur des soins et équipements coûteux et des tarifs négociés**.



Des conseils pour préserver sa santé

Harmonie-Prévention.fr : des ateliers, rencontres et conférences organisés tout au long de l'année.

Un magazine et un site dédié : Harmonie Santé qui décrypte les évolutions de la santé, de la société et de la protection sociale.



En savoir *plus*

Prendre soin des bénévoles qui s'engagent pour votre structure

Le contrat de prévoyance Protection Bénévoles accompagne et protège les bénévoles en cas d'accident lors de leurs missions et déplacements pour votre association, prenant en compte la diversité des profils et des activités.

Concrètement, comment ça marche ?

- » **En cas d'incapacité permanente accidentelle d'au moins 10%**, un capital est versé au bénévole assuré, proportionnel à son niveau d'incapacité constaté* ;
- » **En cas de décès**, un capital est versé aux bénéficiaires désignés* ;
- » **En cas d'accident occasionnant une incapacité de travail ou une hospitalisation**, le bénévole assuré bénéficie d'une assistance complète et immédiate* ;
- » **En cas de décès accidentel**, ce sont ses bénéficiaires qui accèdent à l'assistance*.

* dans les conditions et limites prévues par la garantie



Protéger les travailleurs handicapés d'ESAT

Le contrat santé Protection Santé TH ESAT est dédié aux travailleurs handicapés d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et est entièrement conforme à la loi Plein Emploi en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2024.

Découvrez notre solution :

- » **Une prise en charge des frais occasionnés** par une maladie, une maternité ou un accident, avec une participation obligatoire de l'établissement à hauteur de 50% minimum pour le financement de cette couverture santé ;
- » **Des garanties performantes et conformes aux attentes des travailleurs handicapés** notamment pour l'hospitalisation, les médecins spécialistes, l'optique, le dentaire, la prévention et le bien-être.



Agir pour la santé et la qualité de vie et des conditions de travail de vos équipes

Prévention de l'absentéisme et des risques psychosociaux, amélioration de la qualité de vie au travail...

Nos experts en SQVCT et spécialisés dans les métiers de l'ESS vous apportent des solutions en réponse aux spécificités de votre activité et de vos équipes.

- **Diagnostiquer et vous guider** dans les priorités d'action en fonction de votre contexte et de vos réalisations ;
- **Vous orienter** vers les solutions adaptées et vous guider dans la recherche de leurs financements ;
- **Vous soutenir** dans la mise en oeuvre des actions à chaque étape ;
- **Partager et capitaliser** les expériences.



Favoriser la prévention santé dans vos locaux

Des services personnalisés pour vos salariés, pour vous permettre d'agir, dans vos établissements, sur leur santé et leur bien-être.

- **Harmonie Service Social (H2S)** : un **accompagnement en toute confidentialité**, dans vos démarches et celles de vos salariés, proposé par une **équipe d'assistants sociaux et de conseillers** en économie sociale et familiale formée au droit du travail et diplômée d'État ;
- **Check-Up Santé** : faciliter aux salariés l'accès à un bilan de santé complet avec la **mise en place de consultations médicales, individuelles et confidentielles** sur leur lieu de travail.



Sécuriser votre activité & développer votre politique RH avec l'épargne collective

L'épargne retraite et salariale, un atout collectif pour votre avenir et celui de vos salariés.
Répondez à deux enjeux majeurs grâce à nos solutions.

Sécuriser la trésorerie de votre structure lors du versement des indemnités de fin de carrière (IFC) de vos salariés

Lorsque l'un de vos salariés part à la retraite, vous êtes tenu de lui verser des Indemnités de Fin de Carrière (IFC). Non anticipées, ces événements peuvent entraîner des conséquences redoutables sur votre trésorerie.

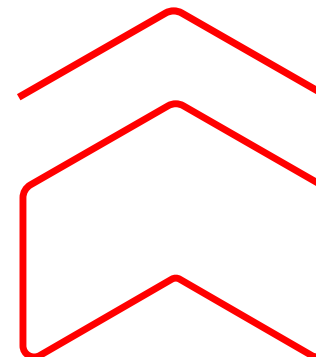
Avec **Indemnités de Fin de Carrière (IFC)**, vous pouvez **anticiper les IFC dans les meilleures conditions** pour répondre à vos obligations légales, provisionner le passif social, lisser les charges dans le temps, sécuriser votre trésorerie, bénéficier d'avantage fiscal en cas d'imposition sur les sociétés.

Développer votre politique RH et sociale

Le recrutement et la fidélisation de vos salariés sont des points primordiaux pour assurer la pérennité de votre activité et développer l'attractivité de votre structure.

Grâce au **plan épargne retraite obligatoire (PERO)**, **sécurisez vos salariés** face à l'avenir, **préservez votre budget** et disposez d'un **accompagnement juridique et fiscal**.

Avec la solution **épargne salariale**, **contribuez à l'épargne de vos salariés** tout en maîtrisant vos coûts en les associant aux résultats de votre structure et en favorisant **l'épargne collective**.

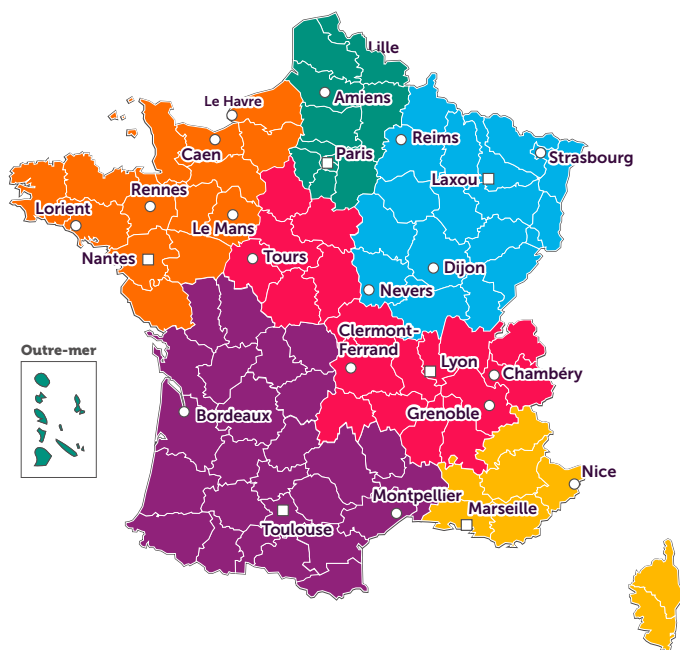


Être accompagné et conseillé par un réseau d'experts



Les équipes d'Harmonie Mutuelle ESS, de par leur connaissance du secteur acquise aux côtés d'associations, mutuelles, fondations, coopératives, entreprises sociales, vous accompagnent au plus près de vos attentes parce que chaque situation est spécifique.

Nos délégations territoriales dédiées aux structures de 20 salariés ou plus



- Ile-de-France, Nord, Outremer**
idf-nord-ess@harmonie-mutuelle.fr
- Grand Ouest**
grandouest-ess@harmonie-mutuelle.fr
- Sud-Ouest**
sudouest-ess@harmonie-mutuelle.fr
- Méditerranée**
mediterranee-ess@harmonie-mutuelle.fr
- Centre Est**
centreest-ess@harmonie-mutuelle.fr
- Grand Est, Bourgogne, Franche-Comté**
grandest-bfc-ess@harmonie-mutuelle.fr



En découvrir
plus

Notre équipe **ESS Direct'** et **VOUS** dédiée aux structures de moins de 20 salariés



09 82 99 71 14

(prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 9h à 18h



essdirectetvous@harmonie-mutuelle.fr

Nos experts en Santé et Qualité de Vie au Travail spécialisés dans les métiers de l'ESS



sqvt-ess@harmonie-mutuelle.fr

Acteur et partenaire privilégié *de l'Économie Sociale et Solidaire*

Acteur de l'économie sociale et solidaire et Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV, a toujours été créatrice de valeur pour la société. Sa vocation non lucrative et son ancrage dans les territoires lui permettent d'œuvrer pour l'accès aux soins pour tous, une protection sociale étendue et une société de solidarités.

Forte de l'expérience de ses équipes Harmonie Mutuelle ESS, dédiées à l'accompagnement en protection sociale des structures de l'économie sociale et solidaire, Harmonie Mutuelle, protège et soutient les employeurs et salariés du secteur dans leurs parcours de vie professionnels et personnels afin de leur permettre de rester mobilisés sur leur rôle essentiel : l'utilité sociale.

Être acteur de l'économie sociale et solidaire, c'est un engagement sincère et concret en faveur d'une économie qui place l'humain au cœur de son projet.

Des valeurs et un ADN commun qui s'appuient sur le partage et la force des collectifs

- **Construire** des offres et services en collaboration avec adhérents et partenaires sociaux ;
- **Proposer** des solutions responsables et durables en partenariat avec Mutex et les mutuelles du Groupe VYV ;
- **Soutenir** la structuration et la professionnalisation du secteur (appui aux observatoires...) ;
- **Favoriser** la collaboration inter-branches et inter-réseaux.



Près de 1 Million
de personnes protégées

Soit plus de **1 salarié sur 3** du secteur



Plus de 30 000
structures adhérentes



Des adhérents
dans toutes les CCN de l'ESS

Ensemble vers l'Éco-santé

Harmonie Mutuelle a lancé en 2024 le mouvement de l'Éco-santé et s'engage à agir pour créer un environnement qui permet d'apporter des réponses collectives et durables aux défis de santé d'aujourd'hui.

Pour vous, qui relevez de nombreux défis en tant qu'acteur de l'ESS comme maîtriser vos coûts, prendre soin de vos collaborateurs, les fidéliser, développer votre activité... L'Éco-santé peut vous aider car elle soutient les initiatives axées sur le soin et la protection des ressources : même à l'échelle de votre organisation, vous pouvez offrir le meilleur de la prévention et de la santé, tout en réduisant votre impact sur l'environnement !

rendez-vous sur **harmonie-mutuelle.fr/ess**

Harmonie Mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473.
Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris

Mutex

Société anonyme au capital de 37 302 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 140 avenue de la République - 92320 Châtillon

Groupe VYV

Union Mutualiste de Groupe (UMG) soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, Numéro LEI 969500E0I6R1LLI4UF62. Siège social : 62-68, rue Jeanne-d'Arc - 75013 Paris

